

La Caisse des écoles publiques



a pour vocation de rassembler toutes les personnes ayant à coeur d'œuvrer pour l'école publique

Elle est animée par un Comité regroupant élus municipaux, représentants de l'Éducation Nationale et parents d'élèves élus par les adhérents de la caisse des écoles.

Elle administre un budget composé de la subvention municipale et des cotisations de ses adhérents.

Elle finance le fonctionnement courant des écoles publiques de Trélazé, mais aussi les actions pédagogiques proposées par les enseignants (sorties culturelles, classes de découvertes, projets divers...).

POUR ADHÉRER

remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous

le remettre sous enveloppe à l'enseignant de votre enfant, accompagné de votre cotisation (en espèces, ou par chèque libellé à l'ordre de la Caisse des écoles publiques de Trélazé), ou le remettre en Mairie (Service vie scolaire).

Bulletin d'adhésion - Caisse des écoles publiques de Trélazé

- Année scolaire 2021/2022 -

L'adhésion n'entraîne aucune obligation pour les adhérents ; elle traduit votre soutien aux écoles publiques

Le montant minimum de la cotisation est fixé à 3 €

1. Renseignements concernant l'adhérent (responsable légal de l'enfant)

Nom et prénom

Adresse complète

.....

Courriel

2. Renseignements concernant votre (ou vos) enfant(s)

Enfant(s) scolarisé(s) à Trélazé ?

Oui Établissement(s) fréquenté(s)

.....

Non

Somme versée :€

Mode de versement : Espèce

Chèque (à l'ordre de la Caisse des écoles publiques de Trélazé)

Date

Signature